

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administration générale ; bureau droits collectifs.*

ARRÊTÉ N° 585 portant dissolution du foyer du 420e détachement de soutien (Liban).

Du 9 novembre 2007

NOR D E F T 0 7 5 2 6 9 9 A

Références :

Décret n° 81-732 du 29 juillet 1981 (BOC, 1981, p. 3902. ; BOEM 111.2.3.2, 135.1, 145.1, 620-0.2.1, 707.1, 724.1.2) modifié.

Décret n° 91-687 du 14 juillet 1991 (BOC, p. 2549. ; BOEM 111.3.3, 112.3.2.1, 510.1.1, 511-0.1.1, 512.1.1) modifié.

Instruction n° 1831/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 20 octobre 2000 (BOC, 2001, p. 277. ; BOEM 707.2) modifiée.

Instruction n° 1838/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 17 juillet 2001 (BOC, 2001, p. 4275. ; BOEM 707.2) modifiée.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 707.2.

Référence de publication : BOC N°01 du 11 janvier 2008, texte 20.

Art. 1er. Le foyer du 420e détachement de soutien (420e DETSOUT) au Liban est dissous à compter du 10 novembre 2007.

Art. 2. Les avoirs en deniers seront reversés au foyer du groupement tactique 1 (GTIA 1) et le matériel de cet organisme sera cédé au foyer du GTIA 1.

Art. 3. Le général, commandant les éléments français de la force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), opération Daman, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de division,
directeur central du commissariat de l'armée de terre,*

Gérard DELTOUR.